

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL113

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« les autorités concernées »,

les mots :

« ces autorités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.